

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 624**

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 624 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 6 avril 2021, intitulé : « **Règlement numéro 624 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures et d'aménagements cyclables pour l'année 2021 et un emprunt de 3 825 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 3 août 2021.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Saint-Hyacinthe, le 11 août 2021



Crystel Poirier  
Greffière